No. 1319

International Atomic Energy Agency, Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear Test-Ban Treaty Organization, United Nations Office at Vienna and United Nations Industrial Development Organization

Memorandum of Understanding between the International Atomic Energy Agency, the United Nations Office at Vienna, the United Nations Industrial Development Organization, and the Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear Test-Ban Treaty Organization concerning the construction and operation of the new VIC Child Care Facility (with annexes). Vienna, 23 November 2000

Entry into force: *8 January 2001 by signature, in accordance with paragraph 12*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Secretariat of the United Nations, 1 April 2009*

Agence internationale de l'énergie atomique, Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Office des Nations Unis à Vienne et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Mémorandum d'accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires concernant la construction et l'exploitation de la nouvelle structure de garderie pour enfants au CIV (avec annexes). Vienne, 23 novembre 2000

Entrée en vigueur : *8 janvier 2001 par signature, conformément au paragraphe 12*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 1er avril 2009*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

between the International Atomic Energy Agency and the United Nations Office at Vienna, the United Nations Industrial Development Organization, and the Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear Test-Ban Treaty Organization

concerning

the construction and operation of the new VIC Child Care Facility

Bearing in mind the Memorandum of Understanding of 31 March 1977 concerning the allocation of common services at the Vienna International Centre ("VIC") concluded between the International Atomic Energy Agency, the United Nations and the United Nations Industrial Development Organization as amended by the Supplementary Memorandum of Understanding of 30 November 1998 between the International Atomic Energy Agency, the United Nations, the United Nations Industrial Development Organization and the Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear Text-Ban Treaty Organization (hereinafter referred to respectively as "the IAEA", "the UN", "UNIDO", "CTBTO" and jointly as "the Parties"):

Bearing in mind the Memorandum of Understanding between the United Nations, the International Atomic Energy Agency and United Nations Industrial Development Organization concerning Common Services at the Vienna International Centre relating to the Establishment and Operation of a Child Care Centre of 29 November 1989;

Bearing in mind the Agreement between UNIDO and the Municipality of Vienna for the provision of services in connection with the operation and staffing of the Child Care Centre at the VIC of 14 December 1989;

Considering that the Parties are desirous of expanding the existing Child Care Centre with a view to providing child care for children of the staff of the Parties and of staff of the Permanent Missions accredited to the International Organizations up to school age pursuant to the Joint Work/Family Agenda adopted in 1995 by the Administrative Committee on Coordination;

Considering that the Austrian Federal Government and the City of Vienna (hereinafter referred to as "Municipality") have granted funds in the amount of ATS 12.6 million as a subsidy for the creation of additional child care places through the construction of a new child care facility on VIC premises in accordance with the requirements and conditions set forth in the Förderungsvertrag (Assistance Agreement) concluded between the Municipality and the IAEA as the responsible party for the child care expansion project;

Considering that the Staff Councils of the IAEA, the UN, UNIDO and the Division of Administration of CTBTO have agreed to fund, each according to its share based on the VIC Buildings Management Service (BMS) cost sharing formula, the remaining construction costs, which are currently estimated to amount to ATS 8.2 million, i.e. ATS 6.4 million for the subsidized part (Area A of Annex I), and additional ATS 1.8 million for the unsubsidized part (Area B of Annex I);

Considering that the Austrian Federal Government, represented by the Internationales Amtssitz und Konferenzzentrum Wien A.G. (hereinafter referred to as IAKW), approved the construction plans for the expanded facility to be built on VIC premises;

Considering that the Municipality has affirmed in its letter of 9 July 1999, addressed to the VIC Advisory Committee on the Child Care Centre, that it will continue to provide the necessary child care services for the expanded facility;

The Parties have agreed as follows:

1. A new child care facility for seven (7) age groups (max. 157 places) at an estimated cost of ATS 20.8 million shall be constructed on VIC premises in accordance with the construction plan annexed to this Memorandum of Understanding and with the financial support of the Municipality and the Staff Councils of the IAEA, the UN, UNIDO and the CTBTO Administrative Division, all of the latter having delivered the pledge contained in Annex II to this Memorandum of Understanding.

2. The responsibility for providing services in connection with the child care expansion project, including the responsibility for establishing the required contractual relations with the Municipality regarding the conclusion of the Assistance Agreement and its implementation, is assigned to the IAEA. During the construction period the IAEA shall also be the contracting agent for the Parties regarding procurement of supplies, equipment and services. The administrative support in terms of staff time will be provided as a cost free Common Service to the other Parties. Any out-of-pocket expenses incurred by the IAEA will be charged to the cost of the expansion project, and reimbursement will be sought from the project fund to be established for the purpose of meeting the project costs by the IAEA.

3. The responsibility for the technical realization of the facility as a cost free Common Service to all other Parties is assigned to BMS of UNIDO which shall oversee the erection of the building based on the approved construction plan in Annex I and in accordance with the Austrian regulations and rules applicable to child care facilities with public funding.

4. Should it become evident that there will be a shortage of funds for the construction of the new facility due to a cost-overrun, the Parties together with the Staff Councils will consult on ways and means to finance the shortfall in order not to jeopardize the expansion project.

5. The new facility created with the aforementioned financial assistance, shall be maintained for a period of at least ten (10) years from the date of the opening in accordance with the provisions of the Assistance Agreement.

6. The future costs of general buildings maintenance, repair and utilities, as well as security and safety services of the new facility shall be borne by the Parties for a time period of at least ten (10) years. Such sharing of costs shall be governed by a supplementary Memorandum of Understanding to be concluded between the Parties based upon the applicable Buildings Management Service (BMS) cost sharing formula. The supplementary Memorandum of Understanding shall also cover *inter alia* the following matters: eligibility and priority criteria for the filling of child care centre places, financial and administrative arrangements, limitation of liability.

7. As the Municipality is to carry out the day-to-day management and operation of the new child care facility and to provide child care services of the same standard and at the same cost as in its other child care facilities in Vienna, a new agreement to replace that of 14 December 1989, shall be concluded between the Municipality and the Party designated to assume the administering functions presently exercised by UNIDO. In this respect, the Parties shall decide prior to the completion of the expansion project which of them will assume the aforementioned administering functions.

8. The Parties agree to retain the role of the Advisory Committee on the Child Care Centre, which was established by the Memorandum of Understanding of 29 November 1989. The Parties shall revise the Terms of Reference of the Committee to reflect its activities with respect to the new facility.

9. The Annexes referred to in this Memorandum of Understanding shall form an integral part thereof.

10. The IAEA, the UN and UNIDO, which financed the erection of the existing Child Care centre building, shall decide jointly on the use or disposal of the building.

11. Any amendment to the provisions contained herein shall be made in writing and be signed by the duly authorized representative of the Parties.

12. This Memorandum of Understanding shall enter into force on the date of the last signature by the representatives of the Parties and shall be supplemented by the Memorandum of Understanding referred to in paragraph 6 above, prior to the completion of the expansion project. Without prejudice to the obligations specified in paragraph 6 above, the existing Memorandum of Understanding of 29 November 1989 relating to the Establishment and Operation of a Child Care Centre will cease to apply upon the entry into force of the supplementary Memorandum of Understanding.

13. Except insofar as they may be inconsistent with any of the provisions of the present Memorandum of Understanding, the arrangements contained in the Memorandum of Understanding of 31 March 1977 concerning the allocation of common services at the VIC as amended by the Supplementary Memorandum of Understanding of 30 November 1998 are applicable to the subject matter of the present Memorandum of Understanding.

FOR THE INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY:

Signature

MOHAMED ELBARADEI
Name and Title DIRECTOR GENERAL

8 JAN. 2001
Date

FOR THE UNITED NATIONS:

Signature

Pino Arlacchi, Director-General
Name and Title

23 November 2000
Date

FOR THE UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION:

Signature

Mr. Carlos Magariños
Name and Title Director-General

20 DEC 2000
Date

FOR THE PREPARATORY COMMISSION FOR THE COMPREHENSIVE NUCLEAR TEST-BAN TREATY ORGANIZATION:

Signature

Executive Secretary
Name and Title

2/1/1001
Date

ANNEX 1

ZT
Dipl.–Ing. Dr. Harald HAYEK
Zivilingenieur für Bauwesen
A – 1170 Wien, Leopold Ernstgasse 25/6 – Telefon + Fax : 409 35 42

Parie A1 B1 C1

E I N R E I C H P L A N

1220 Wien, Wagramer Straße 5
GST 2474/18 EZ 353 KG Kaisermühlen

NEUBAU KINDERGARTEN
V I C – CHILD CARE CENTER

Bauwerber	Planverfasser
Building Management Services V I C - U N I D O 1220 Wien, Wagramer Straße 5	Dipl.-Ing. Dr. tech. Harald HAYEK 1170 Wien, Leopold Ernstgasse 25/6
Grundstückseigentümer	**Bauführer**
Republik Österreich Internationales Amtssitz- und Konferenzzentrum Wien AG 1220 Wien, Am Hubertusdamm 6	
Behörde	**Planinhalt**
18.2.2000	Lageplan, Untergeschoß Erdgeschoß, Dachdraufsicht Schnitte, Ansichten

GENEHMIGT	ZUGEHÖRIG	
MASSSTAB 1 : 100	BEARB JP / GEPR. HH	G. ZL 105/99
DATUM 14 02 2000	FLÄCHE 1,08 m²	1 — PLAN - NUMMER

ANNEX II

International Atomic Energy Agency
INTEROFFICE MEMORANDUM

To Walter B Scherzer
President, IAEA Staff Council

Anthony Spina
President, UNIDO Staff Council

Gerda Hasanat
President, UNOV Staff Council

Sean Walsh
CTBTO Representative on the Advisory Committee on the VIC Child Care Centre

Date 2000-03-09

Reference

From Heinz Rotte
Chairperson, Advisory Committee on the VIC Child Care Centre

Tel 21156

Subject **VIC Child Care Centre Expansion Project - Funds to cover the Project Costs**

Reference is made to my IOM dated 13 December 1999 in which funds were requested to cover the preparatory costs for the Project

I would also like to refer to the Staff Councils' and CTBTO's previous commitments to fund the remaining balance of the Project, as outlined in Mr. Scherzer's IOM to me dated 4 February 2000 which was copied to you. A copy is enclosed for your convenience

The three Staff Councils' and CTBTO's total estimated share has been determined in the above mentioned IOM as ATS 8 2 million According to the agreed percentages applicable to the Project, the individual shares are as follows

2 page IOM
HRotte/HR-21156
Child Care Centre Expansion Project - Funding IOM

cc Committee Members
Ahreza Ghaemi
James Lunn
Dennis Schneider
File
RCS
Master/Chrono

	BMS %	Total share	Already paid	Still to pay
IAEA	51 82	4,249,000	518,200	3,730,800
UNIDO	18 72	1,535,000	187,200	1,347,800
UNOV	22 96	1,883,000	229,600	1,653,400
CTBTO	6 50	533,000	65,000	468,000
	100 00	8,200,000	1,000,000	7,200,000

The main part of the preparatory work has been done and is due for payment, and the second part, supervision of the construction, is due to start as soon as the actual construction is expected to start at the end of March

The remaining things to settle before the first construction contract can be placed, i.e. 1) the building permit, 2) the signing of the assistance agreement ("Forderungsvertrag"), and 3) the internal memorandum of understanding to reflect the commitments by all parties that were already made before in writing, could come all at once in the next three weeks, requiring us to act very fast, in order not to lose valuable time for the actual construction work in 2000

Once the assistance agreement is signed, the expected subsidy of ATS 12 6 million will be released by the City Magistrate in accordance with the construction progress in several instalments, the first one of which will come after the start of the construction has been verified. The subsidy will be needed to pay the bills as they come in, but the Staff Councils' and CTBTO's shares will also be needed at the same time to keep the Fund financially "afloat" between payments to suppliers and receipts of the next instalments from the City. We need your contributions from the beginning, to assure adequate cash flow of the Fund over the life of the Project

To prepare in time for the quick release of the remaining funds from your side, I am urging you now to approach your Staff Welfare Funds (CTBTO your Management) to pass the necessary resolutions or make the necessary decisions, if not done so already, so that you are ready for the release of the necessary funds quickly before the construction contract(s) are placed Your written confirmation by

Thursday, 16 March 2000

that the amounts as stated above are available for the stated purpose will be a condition for the next contract to be placed

Thank you very much for your urgent attention to this matter

International Atomic Energy Agency
Staff Association
IAEA STAFF COUNCIL

INTEROFFICE MEMORANDUM

To:	Mr. Heinz Rotte SH-Admin. Support, MTGS	Date: 2000-02-04
From:	Walter P. Scherzer President, Staff Council	Our Ref.:
Ext.:	21555/21554	Your Ref.:
Subject:	VIC Child Care Centre Expansion Project	

I refer to your IOM dated 17 January 2000 and the modified construction plan proposed by the VIC architect Mr. Ghaemi, O-I-C BMS UNIDO, as well as the meeting of the IAEA Staff Council's Executive Committee on 28 January 2000, which was also attended by yourself, Mr.Ghaemi, the Chairman of the Staff Welfare Committee and DIR-MTLG Mr. Johnson (for part of the time), as well as Ms. Rudolph and Mr. Ademun-Odeke, both IAEA Legal Officers.

The meeting referred to above was convened to clarify a number of outstanding questions raised by IAEA staff representatives in connection with the proposed new plan and to allow the Executive Committee to arrive at its decision. In this meeting clarification was requested regarding the total size of the proposed facility, with a breakdown in square metres for the subsidized and non-subsidized area, the total number of groups, the availability of a multipurpose room, the conformity of the revised project with the legal requirements of the Municipality and possible cost overruns.

At the meeting Mr. Ghaemi referred to the above mentioned IOM from Mr. Rotte and explained further that the reason for recommending the detachment of the new building from the current wooden pre-fab building was, among others, that its adaptation costs (to be borne exclusively by the three Staff Councils and CTBTO) would amount to nearly 80 % of the construction costs for a new building which would replace the existing barrack with its functions. Furthermore, while the pre-fab building would still have a limited life expectancy, the new permanently built construction would not only offer a superior floor-plan and insulation, but it could also be better positioned on the premises for optimum light conditions and architectural harmony with the VIC.

The urgency of a joint decision was stressed by Mr. Ghaemi since, in order to comply with the Municipality's strict rules and not to lose the subsidy, the receipted invoices covering two thirds of the construction costs of the susidized part of the project would have to be submitted to the Municipality by 31 December 2000. In this connection, it was noted that the other three partners CTBTO and the Staff Councils of UNIDO and UNOV had already communicated on 21 January 2000 their written approval for the new proposal in question.

In addition, Mr.Ghaemi reported that the separation into a subsidized and a non-subsidized part was not in conflict with the Municipality's strict rules governing the subsidy, as confirmed to him in a meeting which he and the consulting architect had had with members of the Viennese Authorities a couple of hours earlier.

The Executive Committee gave its verbal approval (herewith confirmed in writing) to the proposed new plan, bearing in mind the earlier Staff Council decision regarding the recommendation to be made to the Agency' s Staff Welfare Fund to cover the Agency' s share of approx. ATS 4.5 million of the costs of the project. The agreement was given on the following understanding:

- Total size: 900 m2 approximately
  750 m2 with Austrian subsidy for two thirds of the cost, 150 m2 without subsidy;
- Number of groups: 7
- Multipurpose room: 1
- Total Costs: ATS 20.8 million -
  12.6 million Austrian subsidy
  8.2 million CTBTO and SWFs IAEA, UNIDO, UNOV
  (share IAEA SWF approx. 59% or 4.8 million)
- Breakdown of costs: 750 m2 ATS 19 million; 150 m2 ATS 1.6 to 1.8 million.

cc: Mr. Ghaemi
Mr. Johnson
Ms. Rudolph
Mr. Ademun-Odeke
UNIDO SC President
UNOV SC President
CTBTO SC President
IAEA Staff Council
Files

International Atomic Energy Agency
Staff Association
IAEA STAFF COUNCIL
INTEROFFICE MEMORANDUM

To: Mr H Rotte
Chairperson, Advisory Committee on
the VIC Child Care Centre

Date: 2000-03-15

Reference: CCC

From: Herta Drechsler
Acting, Staff Council President

Tel: 22774

Subject: **VIC Child Care Centre Expansion Project – Funds to Cover the Project Costs**

Reference is made to your IOM of 9 March 2000, addressed to the Presidents of the Staff Councils of IAEA, UNIDO, UNOV and CTBTO, requesting written confirmation for the release of the necessary funds by Thursday, 16 March 2000

We are pleased to inform you that the amount of ATS 3,7 million is available from the Commissary as an advance payment to the Staff Welfare Committee against the Commissary mark-up to which the SWC will be entitled This amount, or parts thereof, can be called upon whenever required, upon presentation of a Procurement Request It would be appreciated if these Procurement Requests could be sent for clearance to Mr W Scherzer, President of the Staff Council, and to Mr L D Johnson, Chairman of the Staff Welfare Committee

Thank you for your attention

H. Drechsler.

1 page IOM
Hdrechsler/x22774

cc SC Officers
Members/Alternates of SWC
Ms Hasanat, President UNOV SC
Mr Spina President UNIDO SC
Mr Walsh, CTBTO Representative on
the AC of the VIC Child Care Centre
Mr Cars MTGS
Mr Lunn MTGS
Mr D Schneider
File

United Nations Industrial Development Organization
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

staff union
syndicat du personnel

To: Mr. Heinz Rotte
Coordinator
Child Care Centre Expansion Project

14 March 2000

From: Anthony Spina
President, UNIDO Staff Council

S C XIV/IOM 056

Subject: VIC - Child Care Centre Expansion Project

Please be informed that UNIDO Staff Council will be ready to release its share of the required construction funds as and when they are called for.

We would also like to clarify that even though your memorandum of 9 March 2000 indicates that the money would be needed "from the beginning" we understand this to mean "in accordance with the construction programme in several installments"

Could we kindly ask you to confirm our interpretation of your intent?

Thank you.

cc Ms Hasanat-Schmoelzer
Mr Scherzer
Mr Walsh

UNITED NATIONS STAFF COUNCIL AT VIENNA
INTEROFFICE MEMORANDUM

TO Mr Heinz Rotte
Chairperson, Advisory Committee on
VIC Child Care Centre

DATE 15 March 2000

FROM Gerda Hasanat, President
Staff Committee, UNSCV

Subject: **VIC Child Care Centre expansion project**

As requested by your memorandum, dated 9 March 2000, I wish to inform you that the UNOV Staff Council will be ready to release its share of the required construction funds, as and when required.

I would request you to confirm the clarification provided by you orally, namely that the total amount of funds to be provided by the UNOV Staff Council would not be needed "from the beginning", as stated in your memorandum, but rather in several installments as the construction of the new facility progresses.

cc: W P Scherzer
A Spina
P Lonchampt
W Jochum

PREPARATORY COMMISSION FOR THE COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)
PROVISIONAL TECHNICAL SECRETARIAT

MEMORANDUM

TO	Mr Heinz Rotte Chairperson, Advisory Committee on the VIC Childcare Centre	DATE	21-03-2000
THROUGH	Joe Undercoffer President, Staff Council		
FROM	Seán Walsh Chief, General Services	REF	ADM/GS/201/014/SW/00
SUBJECT	VIC Childcare Expansion Project - Funds to cover the project		

I refer to your IOM of 09-03-2000 on the above subject. I acknowledge the CTBTO's share of the project will cost approximately ATS 533,000. CTBTO Administration has agreed to provide the staff welfare fund with a total of USD 30,000 in order to help finance this project. The remainder will be financed through the CTBTO staff welfare fund's share of the commissary special mark-up from 1999

I therefore confirm that pending the receipt of funds from the Commissary mark-up, CTBTO agrees to release the funds as requested in your, aforementioned IOM.

[TRANSLATION – TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE, L'OFFICE DES NATIONS UNIES À VIENNE, L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE DE GARDERIE POUR ENFANTS AU CIV

Vu le Mémorandum d'accord du 31 mars 1997 concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne (« CIV ») conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel amendé par le Mémorandum d'accord complémentaire du 30 novembre 1998 entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (ci-après dénommés respectivement « l'AIEA », « l'ONU », « l'ONUDI », « l'OTICE » et collectivement « les Parties »),

Vu le Mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel concernant des services communs au Centre international de Vienne relatif à la construction et l'exploitation d'une garderie du 29 novembre 1989,

Vu l'Accord entre l'ONUDI et la Municipalité de Vienne pour la fourniture de prestations en rapport avec l'exploitation et la dotation en personnel de la garderie au CIV du 14 décembre 1989,

Attendu que les Parties sont désireuses d'agrandir la garderie existante en vue de fournir un service de garderie pour les enfants du personnel des Parties et du personnel des Missions permanentes accréditées auprès des Organisations internationales jusqu'à l'âge de la scolarité, conformément à l'Ordre du jour commun concilier travail et famille adopté en 1995 par le Comité administratif de coordination,

Attendu que le Gouvernement fédéral autrichien et la Ville de Vienne (ci-après dénommée « la Municipalité ») ont accordé des fonds pour un montant de 12,6 millions d'ATS à titre de subvention pour la création de places de garderie supplémentaires en construisant une nouvelle structure de garderie pour enfants dans les locaux du CIV conformément aux exigences et conditions édictées dans le Förderungsvertrag (contrat d'assistance) conclu entre la Municipalité et l'AIEA, partie responsable du projet d'agrandissement de la garderie,

Attendu que les Conseils du personnel de l'AIEA, de l'ONU, de l'ONUDI et du Département administratif de l'OTICE sont convenus de participer au financement, et ce chacun au prorata de sa part sur la base de la formule de répartition des coûts du Service des bâtiments (BMS) au CIV, lequel devrait selon les estimations se chiffrer actuellement

à 8,2 millions d'ATS, c'est-à-dire 6,4 millions d'ATS pour la partie subventionnée (Zone A de l'annexe I) et 1,8 million d'ATS pour la partie non subventionnée (Zone B annexe I).

Attendu que le Gouvernement fédéral autrichien, représenté par l'Internationales Amtssitz und Konferenzzentrum Wien A.G. (ci-après dénommé « l'IAKW »), a approuvé les plans de construction concernant les travaux d'agrandissement des structures existantes dans les locaux du CIV,

Attendu que la Municipalité a affirmé dans sa lettre du 9 juillet 1999, adressée au Comité consultatif du CIV à la garderie, qu'elle continuerait à fournir les prestations nécessaires de garderie pour enfants dans les structures agrandies,

Les Parties sont convenues de ce qui suit :

1) Une nouvelle structure de garderie pour enfants pour sept (7) groupes d'âge (maximum 157 places) d'un coût estimé à 20,8 millions d'ATS sera construite dans les locaux du CIV conformément au plan de construction annexé au présent Mémorandum d'accord et avec l'aide du Conseil municipal et des Conseils du personnel de l'AIEA, de l'ONU, de l'ONUDI et du Département administratif de l'OTICE, tous ayant délivré la garantie figurant à l'annexe II au présent Mémorandum d'accord.

2) La responsabilité de fournir les prestations en rapport avec le projet d'agrandissement de la garderie, y compris la responsabilité d'établir les relations contractuelles requises avec la Municipalité en ce qui concerne la conclusion du Contrat d'assistance et de sa mise en application, est déléguée à l'AIEA. Durant la période de construction, l'AIEA sera également l'agent contractant pour les Parties en ce qui concerne l'achat des fournitures, des équipements et des services. L'appui administratif en termes d'heures de personnel sera fourni aux autres Parties en tant que Service commun gratuit. Les dépenses non remboursées encoures par l'AIEA seront portées au prix coûtant à la charge du projet d'agrandissement, et le remboursement sera effectué à partir du fonds créé pour couvrir les coûts engagés par l'AIEA pour le projet.

3. La responsabilité de la réalisation technique de la nouvelle structure, assumée en tant que Service commun gratuit fourni à l'ensemble des autres Parties, est déléguée au BMS de l'ONUDI qui supervise l'édification du bâtiment en se fondant sur le plan de construction approuvé figurant à l'annexe I et conformément aux règles et règlements autrichiens applicables aux garderies assorties d'un financement public.

4. S'il appert que les fonds disponibles pour la construction de la nouvelle structure sont insuffisants en raison d'un dépassement des coûts, les Parties, conjointement avec les Conseils du personnel, seront consultées quant aux modalités à trouver pour financer les besoins.

5. La nouvelle structure créée avec l'assistance financière susmentionnée sera maintenue en service pendant une période d'au moins dix (10) ans à compter de la date de son ouverture conformément aux dispositions du Contrat d'assistance.

6. Les charges ultérieures résultant de la maintenance générale des bâtiments, des réparations et des services aux collectivités, de même que les prestations fournies pour la sûreté et la sécurité de la nouvelle structure, sont supportés par les Parties pendant une période d'au moins dix (10) ans. Ce partage des charges est régi par un Mémorandum d'accord complémentaire devant être conclu entre les Parties sur la base de la formule de

répartition des coûts du Service des bâtiments (BMS) applicable. Le Mémorandum d'accord complémentaire couvre également, entre autres, les matières suivantes : critères d'éligibilité et de priorité pour l'occupation des places disponibles à la garderie, conventions financières et administratives, limite de responsabilité.

7. Comme la Municipalité est chargée de la gestion quotidienne et du fonctionnement de la nouvelle structure et de fournir des prestations de garderie d'un niveau de qualité et d'un coût équivalant à ceux de ses autres garderies viennoises, une nouvelle convention remplaçant celle du 14 décembre 1989 est conclue entre la Municipalité et la Partie désignée pour assumer les fonctions administratives présentement assumées par l'ONUDI. À cet égard, les Parties décident avant que le projet d'agrandissement ne soit achevé laquelle d'entre elles assumera les fonctions administratives susmentionnées.

8. Les Parties conviennent de maintenir le rôle du Comité consultatif de la garderie qui a été consacré par le Mémorandum d'accord du 29 novembre 1989. Les Parties révisent le mandat du Comité pour refléter ses activités s'agissant de la nouvelle structure.

9. Les annexes auxquelles il est fait référence dans le présent Mémorandum d'accord font partie intégrante de celui-ci.

10. L'AIEA, l'ONU et l'ONUDI, qui ont financé la construction du bâtiment abritant la garderie existante, décident en commun de l'usage et de l'affectation qui seront réservés au bâtiment.

11. Tout amendement apporté aux dispositions contenues dans le présent document est effectué par écrit et signé par le représentant des Parties dûment autorisé.

12. Le présent Mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière signature par les représentants des Parties et sera complété par le Mémorandum d'accord visé au paragraphe 6 ci-dessus avant que le projet d'agrandissement ne soit terminé. Sans préjudice des obligations spécifiées au paragraphe 6 ci-dessus, le Mémorandum d'accord existant du 29 novembre 1989 relatif à la création et à l'exploitation d'une garderie cessera de s'appliquer dès l'entrée en vigueur du Mémorandum d'accord complémentaire.

13. À moins qu'elles ne soient incompatibles avec l'une quelconque des dispositions du présent Mémorandum d'accord, les conventions figurant dans le Mémorandum d'accord du 31 mars 1977 concernant la répartition des services communs au CIV amendé par le Mémorandum d'accord complémentaire du 30 novembre 1998 s'appliquent à l'objet du présent Mémorandum d'accord.

Pour l'Agence internationale de l'énergie atomique :

MOHAMED ELBARADEI
Directeur général
8 janvier 2001

Pour l'Organisation des Nations Unies :

PINO ARLACCHI, DIRECTEUR GÉNÉRAL
23 novembre 2000

Pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

CARLOS MAGARIÑOS
Directeur général
20 décembre 2000

Pour la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires :
Secrétaire exécutif
2 janvier 2001

ANNEXE I

Dipl.-Ing Dr. Harald HAYEK
Zivilingenieur für Bauwesen
A - 1170 Wien, Leopold Ernstgasse 25/6-. Téléphone + Fax: 409 35 42
Copie A1 B1 C1

PLAN DÉPOSÉ
1220 Wien, Wagramer Strasse 5
GST 2474/18 EZ 353 KG Kaisermühlen
NOUVELLE GARDERIE POUR ENFANTS
V I C - CHILD CARE CENTER

Demandeur du permis de construire:
Building Management Services
VIC - UNIDO
1220 Wien, Wagramer Strasse 5

Projeteur:
Dipl-Ing. Dr. Iech. Harald HAYEK
1170 Wien, Leopold Ernstgasse 25/6

Propriétaire du terrain:
République d'Autriche
Internationales Amtssitz-
und Konferenzzentrum Wien AG
1220 Wien, Am Hubertusdamm 6

Chef de chantier:

Autorité compétente:

Contenu du plan:
Plan de situation, sous-sol
Rez-de-chaussée
Vue en élévation et en coupe

Accordé
Annexe

G. ZL 105/99
1
Échelle Responsable Révision
1. 100 JP HH

Date
14 02 2000
Numéro du plan
Superficie
1. 08 m2

ANNEXE II

Agence internationale de l'énergie atomique
MEMORANDUM INTERIEUR

Date : 2000-03-09
Destinataire :
Walter B Scherzer
Président du Conseil du personnel de l'AIEA
Anthony Spina
Président du Conseil du personnel de l'UNIDO
Gerda Hasanat
Président du Conseil du personnel de l'ONUV
Sean Walsh
Représentant de l'OTICE pour le comité consultatif pour la garderie au CIV

Référence :

Expéditeur :
Heinz Rotte
Président du Comité consultatif pour la garderie au CIV
Tél. 21156

Objet :
Projet d'agrandissement de la garderie au CIV — Fonds couvrant les coûts du projet

Je me réfère à mon mémo du 13 décembre 1999 dans lequel des capitaux étaient demandés pour couvrir les frais d'établissement du projet.

J'aimerais me référer aux engagements pris antérieurement par les Conseils du personnel et l'OTICE de financer le solde du Projet tel qu'indiqué par le mémo de M.O Scherzer du 4 février 2000 à mon attention et dont je vous en ai envoyé une copie. Je vous joins copie pour votre gouverne.

La part totale estimée des trois Conseils du personnel et de l'OTICE a été déterminée dans le mémo mentionné ci-dessus :

2 page Memo
HRotte/HR-21156
Projet d'extension de la garderie – mémo de financement
cc : Membres de Comité

Alireza Ghaemi
James Lunn
Dennis Schneider
File
FCS
Master/Chrono

	BMS %	Part totale	Déjà payé	Solde
AIEA,	51,82	4 249 000	518 200	3 730 800
ONUDI	18,72	1 535 000	187 200	1 347 800
ONUV	22,96	1 883 000	229 600	1 653 400
OTICE	6,50	533 000	65 000	468 000
	100,00	8 200 000	1 000 000	7 200 000

La plus grosse partie du travail préparatoire a été effectuée et le paiement est exigible; la deuxième partie, à savoir la supervision du chantier, devrait commencer dès que le chantier sera entamé, ce qui, selon les prévisions, devrait intervenir fin mars.

Les dernières choses restant à régler avant que le premier contrat de construction ne soit passé, à savoir 1) le permis de bâtir, 2) la signature du contrat d'assistance (« Förderungsvertrag ») et 3) le mémorandum d'accord interne actant les engagements ayant déjà été pris par écrit par l'ensemble des parties pourraient toutes se faire dans les trois prochaines semaines, ce qui nous obligerait à agir avec la plus grande célérité afin d'éviter de perdre un temps précieux pour les travaux de construction en 2000.

Une fois le contrat d'assistance signé, la subvention prévue de 12,6 millions d'ATS sera libérée en plusieurs tranches par le fonctionnaire municipal responsable en fonction de l'état d'avancement du chantier, la première tranche intervenant après que le commencement de la construction a été constaté. La subvention sera nécessaire pour payer les factures dès qu'elles nous parviendront, mais les parts des Conseils du personnel et de l'OTICE serviront en même temps aussi à maintenir le Fonds financièrement « à flot » entre les paiements aux fournisseurs et la réception des prochaines tranches versées par la Ville. Nous avons besoin de vos contributions depuis le début pour assurer un flux de trésorerie adéquate du Fonds pendant toute la durée de vie du Projet.

Pour pouvoir être prêts en temps voulu à libérer rapidement les fonds restants de votre côté, je vous prie instamment d'approcher vos Fonds de bien-être du personnel (OTICE, votre Direction) pour adopter les résolutions nécessaires ou prendre les décisions nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour que vous soyez prêts à libérer rapidement les fonds nécessaires avant que le ou les contrats de construction ne soient placés. Votre avis écrit qui devra nous parvenir pour le

Jeudi 16 mars 2000

au plus tard et confirmant que les montants indiqués ci-dessus sont disponibles pour l'objet indiqué est une condition sine qua non pour que le prochain contrat soit placé.

Je vous sais infiniment gré de l'attention rapide que vous voudrez bien apporter à cette affaire.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ASSOCIATION DU PERSONNEL

CONSEIL DU PERSONNEL DE L'AIEA
MEMORANDUM INTERIEUR

Destinataire:

M. Heinz Rotte

SH-Admin Support, MTGS

Date: 4 février 2000

Expéditeur :

Walter P. Scherzer Président du Conseil du personnel

Notre réf. :

Ext. : 21555/21554

Votre réf. :

Objet :

Projet d'extension de la garderie au CIV

Je me réfère à votre memo du 17 janvier 2000 et au plan de construction modifié proposé par l'architecte du CIV, M. Ghaemi, O-I-C BMS UNIDO, ainsi qu'à la réunion du 28 janvier 2000 du Comité exécutif du Conseil du personnel de l'AIEA à laquelle vous-même, M. Ghaemi, Président du Conseil du bien-être du personnel et DIR-MTLG M. Johnson (présent la plupart du temps), de même que Mme Rudolph et M. Ademun-Odeke, tous deux juristes de l'AIEA, avez également assisté.

La réunion à laquelle il est fait référence ci-dessus avait pour objet de clarifier un certain nombre de questions pendantes soulevées par les représentants du personnel de l'AIEA liées au nouveau plan proposé et de permettre du Comité exécutif de parvenir à prendre sa décision. Au cours de cette réunion, des précisions ont été demandées concernant le volume total de la structure proposée, avec une ventilation en mètres carrés pour la zone subventionnée et la zone non subventionnée, le nombre total de groupes, la disponibilité d'une salle multifonctionnelle, la conformité du projet révisé avec les exigences légales de la Municipalité et les dépassements budgétaires éventuels.

À la réunion, M. Ghaemi s'est référé au memo mentionné ci-dessus de M. Rotte et a expliqué en outre la raison pour laquelle il avait été recommandé de détacher le nouveau bâtiment du bâtiment actuel en bois préfabriqué. La raison résidait, entre autres, dans les coûts d'adaptation (à supporter exclusivement par les trois Conseil du personnel et l'OTICE) se chiffrant approximativement à 80 % du coût de construction d'un nouveau bâtiment qui aurait remplacé le local existant avec ses fonctionnalités. En outre, alors que le bâtiment préfabriqué aurait toujours une durée de vie limitée, la nouvelle construction réalisée en dur offre non seulement un plan d'étage supérieur, mais peut également être

mieux disposée dans les locaux pour des conditions de luminosité et une harmonie architecturale optimales avec le CIV.

L'urgence d'une décision commune a été soulignée par M. Ghaemi puisque, pour se conformer aux règles strictes de la Municipalité et éviter de perdre la subvention, les factures reçues couvrant les deux tiers des coûts de construction de la partie subventionnée du projet auraient dû être présentées à la Municipalité pour le 31 décembre 2000. Dans ce même contexte, il a été noté que les trois autres partenaires de l'OTICE et des Conseils du personnel de l'ONUDI et de l'ONUV avaient déjà communiqué le 21 janvier 2000 leur accord écrit pour la nouvelle proposition en question.

De plus, M.Ghaemi a relate que la séparation entre une partie subventionnée et une partie non subventionnée n'était pas en contradiction avec les règles strictes de la Municipalité régissant les subventions, ainsi que cela lui a été confirmé dans une réunion que l'architecte consultant et lui-même avaient eue avec les membres des autorités viennoises quelques heures plus tôt.

Le Comité exécutif a donné son accord verbal (confirmé par les présentes) sur le nouveau plan proposé, en ayant à l'esprit la décision antérieure du Comité du personnel concernant la recommandation devant être faite au Fonds de bien-être du personnel de l'Agence pour couvrir la part de l'Agence de quelque 4,5 millions d'ATS des coûts du projet. Un accord a été donné concernant les points suivants :

Superficie totale : 900 m² approximativement

- 750 m² avec subvention autrichienne pour les deux tiers du coût, 150 m² sans subvention.
- Nombre de groupes : 7
- Salle multifonction : 1
- Coût total : 20,8 millions d'ATS

  12,6 millions de subvention autrichienne

  8,2 million OMCE et Conseils du personnel AIEA, ONUDI, ONUV

  (Part des Conseils du personnel de l'AIEA de l'ordre de 59 % ou 4,8 millions)
- Ventilation des coûts : 750 m² 19 millions d'ATS ; 150 m² 1,6 à 1,8 millions d'ATS

cc : M. Ghaemi M. Johnson

Mme Rudolph

M. Ademun-Odeke

Président du CP de l'ONUDI

Président du CP de l'ONUV

Président du CP du OMCE

Conseil du personnel de l'AIEA

Dossiers

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ASSOCIATION DU PERSONNEL

MEMORANOUM INTERNE DU CONSEIL DU PERSONNEL DE L'AIEA

Destinataire

M. H Rotte

Président du Comité consultatif pour la garderie au CIV

Date : 15 mars 2000

Référence : CCC

Herta Drechsler

Au nom du Président du Conseil du personnel

Tel : 22774

Objet :

Projet d'agrandissement de la garderie au CIV – Fonds nécessaires pour couvrir les coûts du projet

Nous nous référons à votre mémo du 9 mars 200 adressé aux Présidents des Conseils du personnel de l'AIEA, de l'ONUDI, de l'ONUV et l'OTICE sollicitant une confirmation écrite permettant de libérer les fonds nécessaires pour le jeudi 16 mars 2000.

Nous avons le plaisir de vous informer que le montant de 3,7 millions d'ATS est disponible auprès du Commissariat à titre d'avance versée au Conseil du bien-être du personnel sur la marge d'économat à laquelle le Conseil du bien-être du personnel a droit. Ce montant, ou des fractions de celui-ci, peut être appelé selon les nécessités sur présentation d'une Réquisition d'achat. Nous apprécierions vivement que ces Réquisitions d'achat puissent être envoyées aux fins d'autorisation à M. W. Scherzer, Président du Conseil du personnel et à M. L. D. Johnson, Président du conseil du bien-être du personnel

Nous vous remercions de votre attention.

1 page mémo

Hdrechsler/22 774I

cc :

Responsables des CP

Membres/Remplaçant du Conseil du bien-être du personnel

Mme Hasanat, Présidente du CP de l'ONUV

M. Spina, Président du CP de l'ONUDI

M. Walsh, Représentant de l'OTICE au CA de la Garderie au VIC

M. Cars MTGS

M. Lunn MTGS

M. D. Schneider
Dossier

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

syndicat du personnel

Destinataire :

M. Heinz Rotte

Coordinateur du projet d'extension de la garderie

Expéditeur :

Anthony Spina

Président, Conseil du personnel de l'ONUDI

14 mars 2000

S C XIV/IOM 056

Objet :

Projet d'extension de la Garderie au CIV

Je me permets de vous informer que le Conseil du personnel de l'ONUDI est prêt à libérer sa part des fonds requis pour la construction dès réception d'un avis sollicitant leur mobilisation.

Nous aimerions également préciser que quand bien même votre mémorandum du 9 mars 2000 indiquerait que les fonds sont nécessaires « depuis le début », nous interprétons cela de la manière suivante : « conformément au programme de construction en plusieurs tranches ».

Auriez-vous l'obligeance de confirmer que notre interprétation correspond à vos intentions ?

Nous vous en remercions.

cc Mme Hasanat-Schmoelzer

M. Scherzer

M. Walsh

CONSEIL DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES À VIENNE

MÉMORANDUM INTERNE

Destinataire

M. Heinz Rotte

Président du comité consultatif pour la garderie au CIV

Date : 15 mars 2000

Expéditeur

Gerda Hasanat, Présidente

Conseil du personnel UNSCV

Objet :

Projet d'extension du la garderie au CIV

Ainsi que vous le demandiez dans votre mémorandum du 9 mars 2000, j'aimerais vous informer que le Conseil du personnel de l'ONUV sera disposé à libérer sa part des fonds requis pour la construction dès que la nécessité s'en fera sentir.

Je vous saurais gré de confirmer la clarification que vous avez apportée verbalement, à savoir qu'il ne sera pas nécessaire de mobiliser le montant total des fonds à fournir par le Conseil du personnel de l'ONUV « dès le début » comme indiqué dans votre mémorandum, mais plutôt en plusieurs tranches en fonction de l'état d'avancement des travaux de construction de la nouvelle structure.

cc: W. P. Scherzer

A Spina

P. Lonchamp

W. Jochum

COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÉTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES (OTICE)

SECRÉTARIAT TECHNIQUE PROVISOIRE

MÉMORANDUM

Destinataire :

M. Heinz Rotte

Président du Comité consultatif pour la garderie au CIV

Date :

21 mars 2000

Intermédiaire :

Joe Undercoffer

Président du Conseil du personnel

Expéditeur :

Sean Walsh

Chef des Services généraux

Réf :

ADM/GS/201/014/SW/00

Objet :

Projet d'extension de la garderie au CIV - Fonds destinés à couvrir le projet

Je me réfère à votre mémo du 9 mars 2000 portant sur l'objet sous rubrique. Je prends acte du fait que la part de l'OTICE dans le projet coûtera de l'ordre de 533 000 ATS. L'Administration de l'OTICE a accepté de fournir au fonds de bien-être du personnel un montant total de 30 000 dollars des États-Unis à titre de contribution au financement du projet. Le solde sera financé par la part de la marge spéciale de l'économat depuis 1999 dans le fonds de bien-être du personnel de l'OTICE.

Je confirme dès lors que, dans l'attente de la réception des fonds provenant de la marge de l'économat, l'OTICE accepte de libérer les fonds comme demandé dans votre mémo susmentionné.